

Recrutement licence générale en informatique, parcours jeux vidéo : modalités d'admission et exercices 2022

En raison de la spécificité de la formation, en distanciel asynchrone et en apprentissage, une procédure de recrutement est mise en place pour évaluer les connaissances et la motivation des candidat·e·s dans le domaine de la programmation et des jeux vidéo et des médias interactifs.

Vous devez choisir dès le début du processus si vous candidatez en première ou en seconde année de licence.

Attention : la procédure est susceptible de changer chaque année, donc lisez bien les consignes !

Partie 1 : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE (à déposer sur notre plateforme Nextcloud entre le 28 janvier 2022 et le 11 mars 2022)

I. Création de votre espace personnel sur notre plateforme Nextcloud

Vous devez créer votre espace personnel en renseignant les informations demandées sur notre plateforme Nextcloud : <https://recrutement.cnam-enjmin.fr/>.

Vous recevrez à la fin de la procédure d'inscription un courriel contenant votre numéro de candidat CANXXXX, un mot de passe pour déposer vos justificatifs.

II. Dépôt sur Nextcloud de l'ensemble des pièces justificatives demandées ci-après avant le 11/03/2022, 24h00 :

Attention : suivre la nomenclature pour les documents déposés au format PDF dans Nextcloud ci-dessous :

1_identite_CANXXXX
2_diplome_CANXXXX

1. Pièce justificative d'identité

Carte nationale d'identité, titre de séjour, passeport, permis de conduire.

2. Une attestation de scolarité ou un diplôme justifiant le niveau requis :

Quel est le niveau requis ? Être titulaire ou en préparation d'un baccalauréat

- ✓ Si vous êtes titulaire du baccalauréat, veuillez joindre votre diplôme ; si la délivrance du diplôme est en cours, merci de transmettre impérativement votre **attestation de réussite** :
- ✓ Si le baccalauréat est en cours d'obtention pour l'année universitaire 2021/2022 : joindre votre **certificat de scolarité** faisant mentionnant précisément de **l'intitulé de la formation** et du **niveau du diplôme visé**. Vous ne pourrez rejoindre la formation qu'en ayant ensuite fourni la preuve d'obtention du baccalauréat.

Partie 2 : dépôt des preuves de compétences (à déposer sur notre plateforme avant le 29 avril 2022 minuit)

Vous devrez déposer vos preuves de compétences et des exercices sur l'environnement numérique de formation, lecnam.net, accessible avec une adresse visiteur@lecnam.net qui vous sera envoyée vers le 14 mars.

1. Un curriculum vitae

Nous vous demandons de fournir un curriculum vitae dans lequel vous détaillerez votre parcours personnel, scolaire et professionnel. La photo et le lieu de résidence n'est pas obligatoire, mais date de naissance, âge et nationalité le sont.

Vous identifierez de manière explicite sous forme de texte, de graphique, ... les expériences et compétences permettant de vous différencier des autres candidat·e·s. Nous devons comprendre ce que vous savez faire, ce que vous avez appris seul ou en équipe, ce pour quoi vous êtes bon.

Votre CV contiendra obligatoirement un lien cliquable vers vos références en ligne (site web, portfolio, page itch.io...). Il vous est expressément demandé de ne fournir qu'un seul lien.

Votre CV contiendra également un lien vers une page LinkedIn. Bien que cela ne soit pas obligatoire, cela vous est très fortement recommandé.

2. Une lettre de motivation

Nous vous demandons de rédiger une lettre de motivation **destinée à l'entreprise** que vous souhaiteriez intégrer. Il ne s'agit pas de rédiger la lettre de motivation à l'attention de l'école mais bien à l'attention d'un employeur potentiel. En effet, la formation étant en apprentissage, il ne vous sera possible de la suivre que si vous êtes embauché en contrat d'apprentissage par une entreprise.

Vous expliquerez aussi dans cette lettre de motivation à votre entreprise en quoi consiste la formation en apprentissage à laquelle vous postulez. Cette lettre de motivation doit être de qualité suffisante pour pouvoir être envoyée à une entreprise, si vous le décidez, à l'issue du process de recrutement.

3. Des exercices

Le but de ces exercices est de vérifier que vous êtes capables de vous autoformer dans le cadre de cette formation et que vous êtes réellement attiré par la programmation de jeu vidéo. Ne vous faites pas aider, car vous risqueriez de passer à côté d'une information importante sur votre capacité à réussir la formation et ne pourriez répondre aux questions lors des entretiens.

Vous pouvez toujours aller au-delà des exercices demandés, mais le minimum requis doit être bien visible pour le correcteur. Vous pouvez rendre et personnaliser les exercices, auquel cas lesdits exercices pourront vous servir de référence à présenter lors de l'entretien si vous n'en aviez pas encore.

Plusieurs séquences de cours vous sont proposées (3 séances de C#, 3 séances de Unity 3D). Tous les exercices ne sont pas à rendre mais sont utiles pour faire le dernier qui lui, sera noté. Vous avez donc tout intérêt à exploiter au mieux vos apprentissages pour rendre un exercice complet.

Attention, le non-respect des contraintes de forme peut être éliminatoire (nom de fichier, date et horaire du rendu).

Modalités administratives

Les rendus après le 29 avril 2022 passé 24h ne seront pas étudiés et vous ne serez pas convoqué en entretien si vos rendus ne sont pas complets.

Partie 3 : les oraux (18, 19, 20, 21 mai 2022)

Si votre candidature est recevable au niveau administratif et que votre dépôt de preuves de compétences est complet et de qualité, vous accéderez aux oraux. Vous recevrez une convocation fin-mars, aussi réservez les trois jours dans votre agenda pour être bien sûr d'être disponible. Si vous n'êtes pas retenu vous recevrez un courrier avant la date des oraux pour vous en informer.

Vous devez passer un oral de 20 minutes qui se déroulera via Teams. Cet oral inclura un nombre important de questions auxquelles vous devrez répondre rapidement et de manière synthétique (environ 1 mn par question) pour que les recruteurs soient sûrs de votre motivation et capacité à rejoindre ensuite une entreprise. Aucun retard, y compris pour des raisons techniques, ne sera accepté. Vous devez donc vous assurer de savoir accéder à Teams et de savoir partager votre écran avant l'entretien et d'avoir un réseau de secours. Vous serez par ailleurs convoqué 15 mn avant et devrez patienter en salle d'attente.

A l'issue des entretiens, un classement sera réalisé à partir de la note d'entretien. Vous serez déclaré admissible, placé en liste complémentaire, ou refusé.

Partie 4 : la recherche d'entreprise (mai-novembre 2022)

Votre admission ne sera définitive que lorsque vous aurez trouvé une entreprise pour votre contrat d'apprentissage, et ce au plus tard le 16 décembre 2022.

Vous devez avoir moins de trente ans au moment de la signature du contrat. Attention donc si vous fêtez vos trente ans pendant cette période, cela peut vous empêcher de signer avec une entreprise.

Le Cnam dispose d'un service de relations entreprises qui propose votre candidature à des employeurs. Nous vous accompagnons ainsi dans le process de signature du contrat (formaliser la lettre d'intention d'embauche, remplir le contrat d'apprentissage, l'envoyer au CFA). Vous devez aussi chercher de votre côté, bien sûr. Vous vous engagez à être assidus, répondre sous 24 heures à toute offre qui vous est proposée par le Cnam, passer les entretiens et tests techniques que l'employeur vous proposera. Sans entreprise, votre formation s'arrêtera le 16/12/2022.

ADMISSIONS EN DEUXIÈME ANNÉE

Si vous êtes déjà titulaire d'un diplôme validé d'une première année en informatique (BUT, licence informatique), représentant au minimum 60 crédits ECTS validés, vous pouvez candidater directement en deuxième année. Cependant, reportez-vous au programme de première année pour vérifier que vous aurez bien la capacité de suivre la formation. En effet, chaque UE représente environ 10 heures de travail par crédit ECTS et est nécessaire pour suivre sans souci la deuxième et la troisième année.

Vous devrez par ailleurs justifier que vous avez bien les capacités à suivre la deuxième année (par exemple, montrer des références en lien avec les UE de première année). Alternativement, vous aurez des exercices supplémentaires à rendre pour accéder directement à la deuxième année.

Enfin, notez que si vous êtes admissible en deuxième année vous devez avoir trouvé une entreprise au premier septembre au plus tard, faute de quoi vous n'entreriez pas en formation. **Il ne sera pas possible de se reporter sur la première année de formation.**